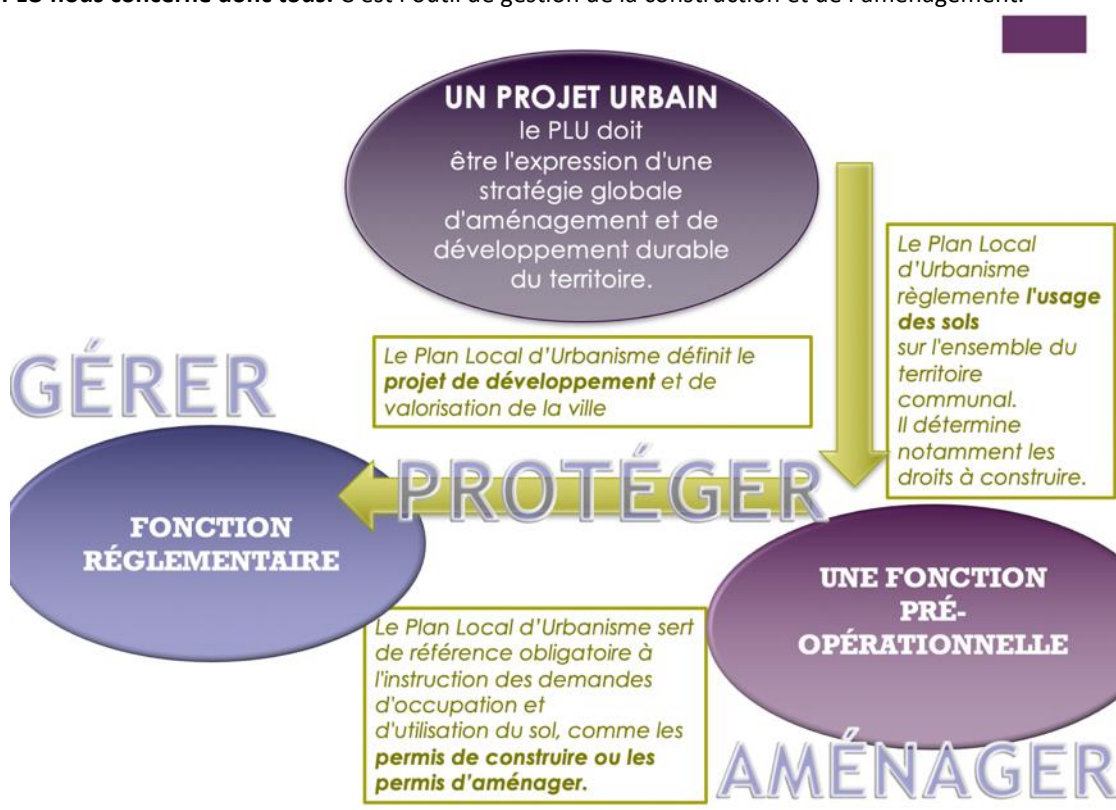


## Qu'est-ce que le PLU (Plan Local d'Urbanisme)



Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est un document qui définit les **grandes orientations d'aménagement d'un territoire** et les règles en matière de construction. Il identifie la stratégie de développement du territoire en intégrant les enjeux de préservation de l'environnement, puis décline les règles d'utilisation des sols qui serviront à l'instruction des permis (de construire, d'aménager, ...) et autres demandes d'autorisation.

**Le PLU nous concerne donc tous.** C'est l'outil de gestion de la construction et de l'aménagement.



## Demain se dessine aujourd'hui

Réviser un PLU est une démarche transversale qui interroge et prend en compte les enjeux des différentes politiques de l'aménagement. Il s'agit de répondre aux besoins du territoire tout en tenant compte des grands enjeux environnementaux.

## Le Projet communal

### Le PADD (Projet d'Aménagement et de développement durables) – socle du PLU

Le PADD expose de manière claire et précise les orientations et le devenir souhaité par la collectivité pour les 10 à 15 années à venir.

### Les 4 axes du PADD :

#### ✓ Conforter la qualité de vie et le cadre paysager

Le projet vise à préserver la silhouette urbaine et paysagère. Il s'agit de conserver l'identité urbaine de Damelevières et les spécificités du centre et de chaque cité.

Participant fortement au paysage de la commune, le projet met également l'accent sur la préservation des espaces de respiration de vergers et la protection des lieux remarquables tels que la plaine inondable, l'ENS du Plain, la forêt de Vitrimont et les jardins de Chenevières.



#### ✓ Définir un cadre de développement cohérent et adapté à un parcours de vie sur la commune

Le projet doit répondre aux besoins en logements de la population en intégrant de la mixité urbaine et sociale et en assurant un développement maîtrisé et organisé. Il s'attache à la limitation de la consommation foncière en trouvant un équilibre entre la protection des espaces naturels et agricoles et la possibilité d'ouverture à l'urbanisation en extension.

Forte de la présence de la gare, la commune a également pour objectif de favoriser les déplacements actifs et l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Une réflexion sur les liaisons problématiques entre le nord et le sud mais aussi entre Damelevières et Blainville-sur-l'Eau est également engagée.

Le stationnement doit pouvoir répondre aux besoins et s'inscrire dans les projets et espaces publics.



## ✓ *Maintenir et développer l'attractivité économique et de loisirs*

Le PADD met en avant la centralité du bourg en visant à renforcer son attractivité commerciale et ses équipements. Il s'agit de favoriser le maintien, mais aussi le développement des activités sur la commune.

Le projet communal intègre la protection des terrains agricoles avec la triple volonté économique, environnementale et paysagère.

La politique de tourisme et de loisirs doit poursuivre son dynamisme sur la commune. Le maintien et le développement de la zone de loisirs existante et des jardins de Chenevières est une volonté affichée. L'implantation d'un nouvel équipement sportif permettrait de compléter cette offre.



## ✓ *Placer l'environnement au cœur des enjeux*

Ce volet du PADD dessine une nouvelle stratégie pour l'environnement. Cette thématique est transversale et se retrouve liée à l'ensemble des orientations citées précédemment.

Plusieurs objectifs sont au cœur de cet axe :

- ✓ l'adaptation au changement climatique,
- ✓ la préservation de la ressource en eau,
- ✓ la préservation-reconquête de la biodiversité et l'objectif de garantir un cadre de vie sain

Ainsi, le projet s'attache à préserver la fonctionnalité des milieux naturels, notamment la vallée de la Meurthe, et les milieux associés, la forêt de Vitrimont, mais également l'ensemble du réseau de vergers participant à la trame verte. Il s'agit aussi de gérer et valoriser les espaces liés à l'eau et de préserver cette ressource.

L'accent est également porté sur la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans le cadre des constructions et nouveaux aménagements.

